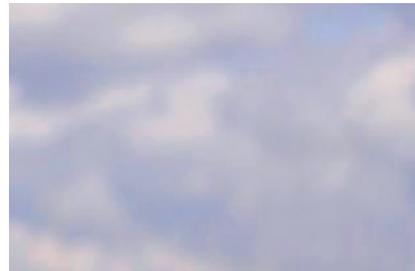


# La guifette moustac

Une espèce étudiée  
et protégée en Brenne



Réserve Naturelle  
CHÉRINE

# La guifette moustac : une élégante migratrice



**Guifette moustac** : son plumage gris cendré et ses ailes effilées s'apparentent à ceux de la sterne pierregarin, dont elle se distingue cependant par son ventre gris foncé et sa queue moins échancrée.



Deux espèces apparentées, la **guifette noire** (à gauche) *Chlidonias niger* et la **guifette leucoptère** *Chlidonias leucopterus*, sont également présentes en Europe.



**Sterne pierregarin**



**Mouette rieuse**

## Comment la reconnaître ?

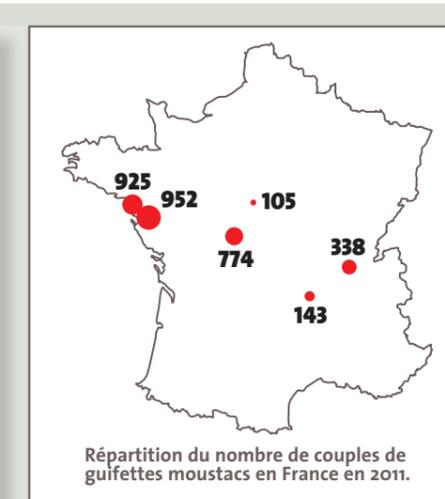
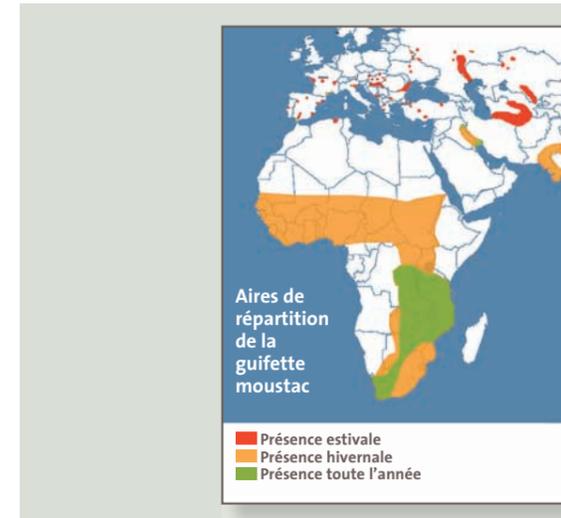
La guifette moustac, *Chlidonias hybrida*, appartient à la famille des sternes. Elle est aisément reconnaissable : le dessus de sa tête est noir, son bec et ses pattes sont rouges. Son nom « moustac » est inspiré du contraste entre ses joues blanches et le haut noir de sa tête, qui évoque des moustaches.



## Où vit-elle ?

On trouve des guifettes moustacs aussi bien dans l'hémisphère nord que dans l'hémisphère sud. Dépendantes des zones humides, les guifettes nichent, séjournent et hivernent dans les marais, les lacs et les étangs. Très localisée, peu abondante, en France l'espèce fréquente seulement six régions : la Brenne, les Dombes, le Forez, la Grande Brière, le lac de Grand Lieu et la Sologne. L'effectif total, variable d'une année à l'autre, se situe, depuis 2005, entre 3 000 et 3 900 couples, dont 600 à 1 150 en Brenne.

Dans cette région, les premières guifettes moustacs arrivent dès la fin mars. Le gros des effectifs suit en avril. Puis, les arrivées s'étalent jusqu'en mai. En août, les guifettes quittent la Brenne pour rejoindre leurs quartiers d'hiver situés au sud du Sahara.



## Où niche-t-elle ?

Les guifettes moustacs sont grégaires et nichent toujours en colonies. Celles-ci sont établies au centre des étangs, là où la hauteur d'eau les protège des prédateurs terrestres (martres, renards ou sangliers).

### SUR DES ÉTANGS COUVERTS DE VÉGÉTATION

De taille variable, les étangs recherchés par les guifettes sont ceux qui possèdent de vastes massifs de plantes flottantes : nénuphars, renoncules, renouées amphibies. Cette végétation leur est indispensable car elle sert à amarrer les nids. De 30 à 40 cm de diamètre, ces fragiles radeaux sont constitués de tiges vertes rapportées une à une et entrelacées. Deux à quatre œufs y seront déposés puis couvés pendant trois semaines.

### SUR DES TAPIS DE NÉNUPHARS OU SUR LA VÉGÉTATION LUXURIANTE CONSÉCUTIVE AUX ASSECS

Les massifs de végétation qui soutiennent les nids sont constitués pour l'essentiel de nénuphars jaunes ou blancs. Ces massifs, peu nombreux en Brenne, abritent chaque année 70% des couples nicheurs. Les autres couples (30%) apprécient beaucoup la végétation exubérante qui apparaît sur les étangs remis en eau après une année d'assec. Cette pratique traditionnelle, qui permet de réparer les digues d'étangs et d'évacuer la vase des pêcheries, s'avère très bénéfique à l'espèce.



La **guifette moustac** se nourrit de proies aquatiques et terrestres : insectes, larves, petits poissons et amphibiens (têtards et grenouilles).



# En Brenne, une espèce étudiée depuis dix ans

## Résultats



### Peu d'étangs élus et un site de prédilection

Pour bien protéger les guifettes, il faut connaître avec précision leurs besoins et leur écologie, d'où les nécessaires comptages et baguages des oiseaux. Depuis 2002, l'équipe de la Réserve naturelle de Chérine et de la LPO réalise un suivi annuel.

Les suivis réalisés depuis dix ans montrent que le nombre de colonies recensé chaque année se situe entre 16 et 28, à raison d'une colonie par étang, soit un nombre d'étangs très faible comparé au nombre total d'étangs de Brenne (4 800).

Les colonies comptent en moyenne quelques dizaines de couples et dépassent exceptionnellement la centaine. Un étang fait cependant exception à cette règle : l'étang Purais, qui accueille l'une des plus grandes colonies de guifettes de France, jusqu'à 400 couples certaines années.



4 / Réserve naturelle de Chérine – guifette moustac

### Méthodes de suivi

#### 1. Suivi annuel

Chaque année, pour connaître le nombre de guifettes qui se reproduisent en Brenne, les colonies de nidification sont systématiquement recherchées et suivies, à raison d'une visite tous les dix jours.

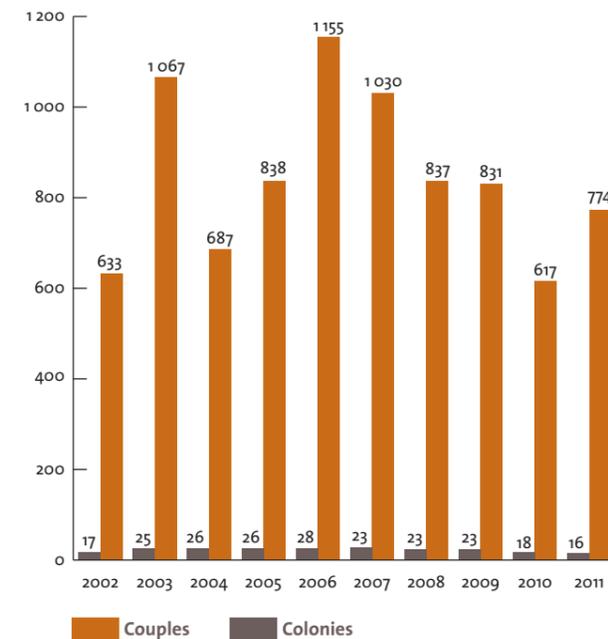
#### 2. Baguage coloré

Depuis 2002, 1 236 guifettes (jeunes pour l'essentiel) ont été baguées, dont 882 avec des bagues de couleur : chaque individu porte une combinaison de couleurs qui lui est propre. Ce baguage permet de savoir si les guifettes reviennent en Brenne chaque année et si elles nichent sur l'étang qui les a vues naître. Il permet également de savoir quel autre site elles choisissent si cet étang est à sec.



### Des effectifs très fluctuants

Les recensements effectués permettent de préciser l'évolution des effectifs nicheurs d'une année sur l'autre et de comparer ces effectifs à ceux des autres régions françaises. Ainsi, depuis 2007, la Brenne a accueilli, selon les années, entre 18 et 24 % de la population française de guifettes moustacs et entre 27 et 40 % les cinq années antérieures.



### Une fidélité relative au site de reproduction

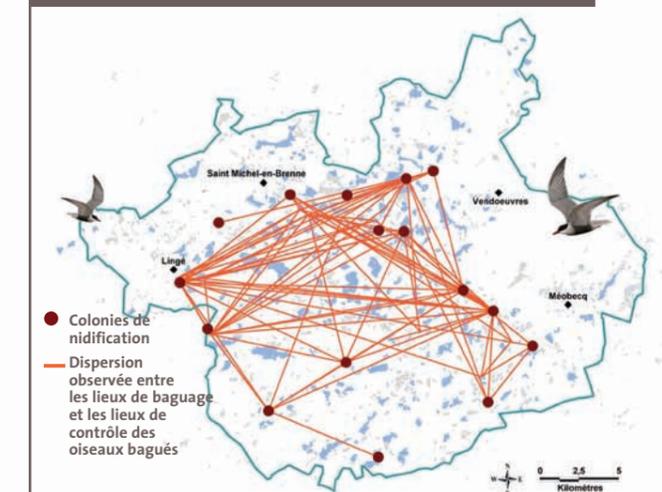
Depuis 2003, il apparaît que 66% des adultes, en moyenne, ont niché sur le site où ils avaient été bagués, contre 32% chez les poussins. En d'autres termes, les guifettes semblent plus fidèles à leur lieu de reproduction qu'à leur lieu de naissance. Simultanément, les nicheurs semblent d'autant plus fidèles à leur site de nidification qu'ils ont niché avec succès l'année précédente. Les guifettes qui délaissent leur étang de reproduction de l'année précédente s'installent à une distance moyenne de 5,4 km de celui-ci.

### Une espèce avant tout nomade

De façon générale, il résulte de l'ensemble des observations que les guifettes sont des oiseaux très nomades et que, comme le montre la carte ci-dessous, elles peuvent nicher sur un grand nombre d'étangs différents selon les années.

Les observations issues du baguage sont surprenantes. Ainsi, des guifettes baguées en Brenne ont été revues les années suivantes en Sologne, en Loire-Atlantique (lac de Grand Lieu) et même en Italie et en Pologne, à des distances que l'on n'imaginait pas auparavant.

Dispersion des oiseaux bagués en Brenne



# Une priorité : protéger les étangs de nidification



En 2011, l'étang Purais (Réserve de Chérine) a accueilli la plus grosse colonie de guifettes observée en Brenne depuis 1982 (393 couples).

## Recréer des milieux favorables en replantant des nénuphars

Afin de remédier à la disparition des nombreux massifs de végétation aquatique qui s'est opérée depuis trente ans, l'équipe de la Réserve naturelle de Chérine et de la LPO replante des massifs de nénuphars. Dans un premier temps, ces expériences s'effectuent uniquement dans la Réserve pour optimiser les chances de reconstitution des massifs : les nénuphars nouvellement plantés doivent, en effet, être protégés de l'appétit des ragondins et des rats musqués, grâce à la pose de pièges et à des tirs de régulation. La présence d'un personnel chargé de ce travail est donc indispensable.



Espèce introduite accidentellement, l'écrevisse de Louisiane envahit les étangs, dévore la végétation aquatique et fragilise l'habitat de nombreuses espèces autochtones.

## Protéger les étangs pour les guifettes et pour tout un cortège d'espèces

Compte tenu de la part des effectifs français qu'elle accueille chaque année, la Brenne joue un rôle déterminant dans la sauvegarde des guifettes. La préservation de bonnes conditions de nidification y est donc nécessaire et, qui plus est, conforme aux obligations réglementaires. En effet, la Brenne est classée en Zone de Protection Spéciale au titre de Natura 2000 et se doit de mettre en place des mesures de gestion et de protection pour répondre aux objectifs de conservation de la directive « Oiseaux ».

Les menaces qui pèsent sur les colonies de guifettes sont diverses :

- les ragondins et les rats musqués consomment les plantes aquatiques qui supportent les nids ;
- certaines pratiques piscicoles conduisent à réduire les massifs de végétation aquatique (herbicides, destruction des nénuphars) ;
- le faible remplissage des étangs, lié aux changements climatiques, réduit les surfaces favorables à la nidification ;
- la raréfaction des assecs – par crainte de manque d'eau pour remplir à nouveau les étangs – prive la Brenne d'une pratique ancestrale favorable aux guifettes (renouvellement de la végétation aquatique).



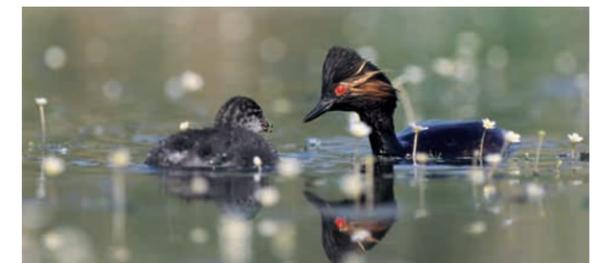
Le ragondin, une autre espèce envahissante, consomme la végétation aquatique nécessaire aux guifettes.



Étang à nénuphars labouré à l'occasion d'un assec : disparition d'un site de nidification potentiel pour les guifettes.

Aujourd'hui, seuls quatre étangs, qui abritent régulièrement des colonies de guifettes, bénéficient d'une protection forte : trois sont situés dans la Réserve naturelle de Chérine et un quatrième est la propriété du Conservatoire des espaces naturels.

En conservant les étangs à guifettes, ce sont les guifettes, mais également d'autres espèces qui se trouvent protégées. En effet, parce qu'elles sont agressives avec les prédateurs, les guifettes et les mouettes rieuses, qui nichent souvent à proximité les unes des autres, attirent d'autres espèces qui profitent de leur stratégie de défense. C'est le cas des grèbes à cou noir (une espèce, elle aussi, coloniale), des grèbes huppés et des grèbes castagneux. En outre, les massifs de végétation, sur lesquels sont construits les nids, sont attractifs pour les cistudes qui y chassent, les libellules, qui s'y reproduisent, ainsi que pour différentes espèces de canards qui s'y reposent.



Oiseau menacé en Brenne, le grèbe à cou noir niche souvent en compagnie des guifettes.



La pose de piquets incite les guifettes à se poser et facilite la lecture des bagues.



## Impliquer les propriétaires d'étangs

Afin de favoriser la présence des oiseaux au-delà des limites de la Réserve, l'association de gestion de Chérine a passé des conventions avec des propriétaires d'étangs à guifettes. Les propriétaires s'engagent à conserver leur étang en l'état et à pratiquer une pisciculture modérée. En contrepartie, ils reçoivent une compensation financière ou matérielle sous forme de travaux de restauration de leur étang. Ces conventions sont signées pour une durée de cinq ans.

## Olorpor ad et aut fuga occaborisci venducia cusam, quaspel estorum quibero



Ecus ut volo odis sim erumque quid et doluptio. Ut quibusdam sequisc iisquidit assinul pariatem remque reicae autates magni consequam sitatur, simi, aut ere verro to quidunt, ipist modit aci aribus.

Ximus, ut omnimint la amendae rae venis inullectotat illaccumquam int, anditem ratibercia dolorem quatit verrovit apitium harum accae velic te voloreptur, conseri oruptat. Es corepre nam endunduciet volorion remqui debis ad quiat quis cusape de soluptaqui accessent, audis eossAxime ipicature sinus que es serat. Caerehenit fuga. Ipsapid earibus quidelles ea provit maion pliquas autempo reptas am vid ello iusaped maiosti qui ut voluptas.

Coordination éditoriale: Jacques Trotignon, Pascale Robinet.

Crédits photographiques:

MAISON DE LA NATURE ET DE LA RÉSERVE • 36290 SAINT-MICHEL-EN-BRENNE  
TÉL. 02 54 28 11 02 • FAX 02 54 38 03 71 • E-MAIL : RNCHERINE@WANADOO.FR